
République du Sénégal Évaluation de la stratégie et du programme de pays

Accord conclusif

Cote du document: EC 2026/132/W.P.5/Add.1

Point de l'ordre du jour: 6

Date: 18 mars 2026

Distribution: Publique

Original: Français

POUR: EXAMEN

Mesures à prendre: Le Comité de l'évaluation est invité à examiner l'accord conclusif de l'évaluation de la stratégie et du programme de la République du Sénégal

Questions techniques:

Indran A. Naidoo

Directeur

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: i.naidoo@ifad.org

Oanh Nguyen

Responsable supérieure de l'évaluation

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: o.nguyen@ifad.org

Table des matières

Évaluation de la stratégie et du programme de pays en République du Sénégal	
Accord conclusif	ii

REPUBLIQUE DU SENEGAL – FIDA

Évaluation de la stratégie et du programme de pays

ACCORD CONCLUSIF

A. Introduction

1. Le Bureau indépendant de l'évaluation (BIE) du Fonds international de développement agricole (FIDA) a réalisé une évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) du FIDA en République du Sénégal en 2025. Cette évaluation est la troisième évaluation de la stratégie et du programme pays menée par le BIE au Sénégal. Les objectifs principaux étaient: (i) évaluer les résultats et la performance de la stratégie et du programme pays du FIDA au Sénégal et (ii) générer des conclusions et des recommandations utiles pour améliorer les futurs partenariats entre le FIDA et le gouvernement du Sénégal pour une meilleure efficacité du développement et une transformation rurale durable. L'évaluation a couvert la période 2014-2025. Elle a porté sur la stratégie de pays du FIDA (explicite et implicite), les opérations financées par les prêts ainsi que les activités hors prêts (gestion des savoirs, partenariats, dialogue politique et les activités financées par les dons) et les performances du Gouvernement et du FIDA dans la mise en œuvre de la stratégie et du programme de pays.
2. L'Accord conclusif de l'évaluation, établi à la fin du processus, est convenu entre le Gouvernement et la Direction du FIDA (représentée par la gestion des programmes). Il indique le niveau d'acceptation des recommandations de l'ESPP (accepté, partiellement accepté ou non accepté) et les modalités de mise en œuvre sur lesquelles le Gouvernement et le FIDA se sont entendus. Ainsi, l'Accord démontre les engagements du Gouvernement et du FIDA pour des actions de mise en œuvre des recommandations de l'ESPP, dans des délais précis.
3. La mise en œuvre des recommandations fera l'objet d'un suivi au niveau du FIDA à travers le "Rapport du Président sur l'état de mise en œuvre des recommandations d'évaluation et les actions de la Direction" (PRISMA), qui est présenté annuellement au Conseil d'administration du FIDA par la Direction du FIDA.
4. L'Accord conclusif est signé par le Gouvernement de la République du Sénégal représenté par le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Elevage (Gouverneur du FIDA) et la Direction du FIDA (représentée par le Vice-Président Adjoint, Département des opérations de pays). Le BIE a facilité le processus de préparation dudit Accord.

B. Accord conclusif

B1. Recommandations acceptées par le Gouvernement et le FIDA

5. **Recommandation 1 : Faire de la transformation des systèmes alimentaires et de l'adaptation au changement climatique une priorité stratégique du prochain COSOP.** Dans un contexte marqué par l'adoption de la Vision Sénégal 2050, le portefeuille du FIDA devrait s'ancrer dans une approche systémique des systèmes alimentaires, articulant souveraineté alimentaire, durabilité environnementale et adaptation au changement climatique. Cette orientation implique de concentrer les interventions sur des "paquets territoriaux intégrés" (production, eau, énergie, marchés, financement) dans les zones agroécologiques à

fort potentiel agricole, sylvopastoral et halieutique, en capitalisant sur les acquis des projets.

Niveau d'acceptation : Accepté

Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement

- Dans le but de soutenir le gouvernement dans la poursuite d'un « développement endogène et durable, porté par des territoires autonomes, viables et compétitifs, et jetant les bases d'une souveraineté nationale », l'objectif général de la prochaine COSOP, et en ligne avec la vision à long terme (2050) et les principaux axes stratégiques du gouvernement, le FIDA adoptera une approche fondée sur le concept de « système alimentaire », c'est-à-dire une approche qui comprend toutes les activités, acteurs et ressources liés à la production, à la transformation, à la distribution et à la consommation alimentaire, et visant à promouvoir des systèmes alimentaires durables, résilients et inclusifs, c'est-à-dire qui favorisent des activités et des pratiques réduisant l'impact des systèmes alimentaires sur l'environnement, y compris la production de gaz à effet de serre, qui renforcent la résilience des systèmes alimentaires face aux effets du changement climatique, qui incluent et garantissent un revenu équitable pour tous les acteurs impliqués, en particulier les plus faibles et les plus vulnérables, et qui couvrent toute la chaîne de valeur, de la production à la consommation en passant par la transformation et la distribution.
- Plus précisément, l'approche « système alimentaire » sera assurée de manière transversale à travers les trois objectifs stratégiques du nouveau COSOP, où le premier objectif, le développement économique des zones rurales, se concentrera sur la partie transformation et commercialisation de la chaîne de valeur, le deuxième objectif, l'augmentation de la production agricole et pastorale durable et résiliente, se concentrera sur la durabilité et la résilience de la production, y compris la résilience au changement climatique, et le troisième objectif, le renforcement du capital humain et institutionnel, se concentrera entre autres sur la garantie de la capacité des acteurs impliqués dans les systèmes alimentaires à en bénéficier.
- Enfin, en ce qui concerne la recommandation de concentrer les interventions sur des « paquets territoriaux intégrés », bien que la nature et l'approche spécifique de chaque programme et projet seront définies lors de leur formulation, nous pouvons confirmer (1) que la « territorialité », c'est-à-dire assurer la cohérence avec l'approche des « pôles territoriaux » du gouvernement, sera l'un des principes du nouveau COSOP, et (2) l'approche des « paquets territoriaux intégrés » proposée est très similaire à l'approche adoptée dans le dernier programme formulé, le Programme d'appui à la souveraineté alimentaire (PASS), où une approche intégrée « production résiliente et durable, renforcement des marchés territoriaux et accès au financement pour les acteurs impliqués dans le projet » est promue dans des bassins de production sélectionnés en fonction de leur potentiel.

Responsable et délai de mise en œuvre: Le FIDA et le gouvernement du Sénégal dans le processus de finalisation de la formulation du nouveau COSOP, dont la présentation au Conseil d'administration du FIDA pour approbation est prévue en septembre 2026.

6. **Recommandation 2. Faire de l'emploi et l'insertion socio-économique des jeunes une priorité du prochain COSOP.** En capitalisant sur l'expérience et les résultats positifs obtenus à travers AGRIJEUNES, le FIDA devrait positionner l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes comme une des priorités du futur programme. Il s'agira d'aligner cette priorité sur le nouveau Programme national de développement de la jeunesse (PNDJ, 2025-2029) qui traduit les ambitions renouvelées du gouvernement en faveur de la jeunesse. Il est recommandé de promouvoir des

approches intégrées facilitant l'accès des jeunes aux compétences, aux opportunités économiques, aux financements adaptés et aux marchés, dans les territoires les plus porteurs. Une attention particulière devra être accordée à la durabilité et à la qualité des emplois créés, ainsi qu'au renforcement de la coordination avec les institutions nationales chargées de la jeunesse, afin de maximiser l'impact et l'alignement avec les réformes en cours.

Niveau d'acceptation : Accepté

Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement

- Un des objectifs stratégiques du nouveau COSOP, le développement économique des zones rurales, soutiendra spécifiquement les activités visant à créer des opportunités économiques, d'emploi ou entrepreneuriales dans les zones rurales, en ciblant en particulier les jeunes, conformément aux priorités du gouvernement telles qu'exprimées dans le Programme national de développement de la jeunesse.
-
- À cet égard, il est important de souligner que, afin de capitaliser et consolider l'expérience et les résultats positifs du programme AGRJEUNES, dont l'approche - telle que formulée dans la recommandation - favorisait la promotion des activités économiques par le développement des compétences et l'accès aux ressources financières. Dans le même temps, le renforcement et l'accompagnement et la mise en œuvre du modèle des Coopératives Agricoles Communautaires (CAC) peuvent consolider les acquis du programme AGRJEUNES et d'amplifier l'impact sur l'emploi des jeunes en milieu rural. Dans cette perspective, et dans un souci de cohérence et de synergie avec les nouvelles initiatives structurantes du secteur, les acquis et dispositifs du programme AGRJEUNES pourraient utilement être capitalisés et articulés avec la plateforme du Programme d'Appui à la Stratégie de Souveraineté Alimentaire (PASS), dont la tutelle institutionnelle est assurée par le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage, qui offre un cadre intégré de mise à l'échelle des interventions en faveur de l'entrepreneuriat agricole et de l'insertion économique des jeunes en milieu rural.

Responsable et délai de mise en œuvre: Le FIDA et le gouvernement du Sénégal dans le processus de finalisation de la formulation du nouveau COSOP, dont la présentation au Conseil d'administration du FIDA pour approbation est prévue en septembre 2026.

7. **Recommandation 3. Positionner l'équité sociale comme un levier de compétitivité économique et de création d'emplois, en veillant à ce que les groupes vulnérables puissent pleinement contribuer aux dynamiques de souveraineté alimentaire et en bénéficier.** Le FIDA devrait encourager, parmi les différents outils de ciblage, l'usage du Registre national unique (RNU) et des coopératives telles qu'instituer dans les territoires par la LAOSPH révisée pour le ciblage des ménages vulnérables, comme amorcé dans le PASS, tout en le combinant avec des approches communautaires et participatives pour garantir la validation locale. Ce double dispositif permettrait d'orienter plus efficacement les ressources vers les couches vulnérables qui jouent un rôle déterminant dans la production et la transformation agricoles. Il est également essentiel de communiquer et de clarifier les mesures d'inclusion en faveur des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans tous les projets, en les articulant avec des objectifs de croissance, de création d'emploi, et en mettant en place des mécanismes de suivi et de reddition publique. Cette logique d'inclusion doit être présentée comme un facteur de transformation économique, visant à renforcer le leadership féminin, faciliter l'accès des jeunes et des femmes aux ressources productives et accroître la participation des groupes vulnérables aux dynamiques de compétitivité et de souveraineté alimentaire.

Niveau d'acceptation : Accepté

Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement

- L'équité sociale, entendue comme le principe selon lequel tous les groupes, y compris les plus vulnérables, doivent non seulement pouvoir contribuer, mais aussi et surtout bénéficier des dynamiques de la souveraineté alimentaire, reste l'un des principes fondamentaux du nouveau COSOP, où la stratégie de ciblage indique que l'accent sera mis sur les femmes, les jeunes, les petits producteurs, les coopératives et les organisations de producteurs, ainsi que les petites entreprises agricoles.
- Le FIDA encouragera, parmi les différents outils de ciblage, l'usage du Registre national unique (RNU) pour le ciblage des ménages vulnérables, comme déjà amorcé dans le PASS. Conformément aux pratiques actuelles, le FIDA continuera à clarifier les mesures d'inclusion en faveur des femmes et des jeunes dans tous les projets et, conformément aux nouvelles directives de l'organisation, celles en faveur des personnes handicapées.

Responsable et délai de mise en œuvre: Le FIDA et le gouvernement du Sénégal dans le processus de finalisation de la formulation du nouveau COSOP, dont la présentation au Conseil d'administration du FIDA pour approbation est prévue en septembre 2026, et dans le processus de formulation et de mise en œuvre des nouveaux programmes et projets qui seront élaborés au cours du prochain COSOP 2026-2032.

8. **Recommandation 4. Renforcer le suivi-évaluation et l'apprentissage à l'échelle du programme pays.** Le FIDA et le gouvernement devraient assurer des capacités de suivi-évaluation adéquates au sein des unités de gestions des projets. Le FIDA pourra, en accord avec le gouvernement, garantir dans le cadre du budget de ses prêts, des ressources suffisantes pour des formations continues et des activités dédiées, afin d'assurer une collecte et une analyse de données de qualité, au service de la redevabilité et de l'amélioration continue des interventions. Ce dispositif doit par ailleurs être adapté à une rétrocession fluide du suivi à la clôture de chaque projet. Le FIDA et le gouvernement devraient assurer un mécanisme de coordination entre le MASAE, le Ministère des Finances et les unités de gestion de projet qui permettrait de suivre régulièrement les indicateurs de décaissement et de corriger rapidement les écarts ou retards de mise en œuvre. La gestion des connaissances devra être articulée aux systèmes de suivi-évaluation, avec des modules de diffusion intégrés et des outils collaboratifs permettant de valoriser les résultats, d'alimenter les processus d'apprentissage à l'échelle du programme pays et de nourrir les politiques publiques. Il est recommandé que le FIDA consacre des ressources spécifiques, régulières et suffisantes au dialogue politique dans son budget administratif, afin de structurer des espaces réguliers d'échange entre les parties prenantes et de transformer les données et enseignements issus du suivi-évaluation en orientations stratégiques et réformes concrètes.

Niveau d'acceptation : Partiellement accepté

Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement

- Le FIDA et le gouvernement continueront à assurer des capacités de suivi-évaluation adéquates au sein des unités de gestions des projets, en assurant que, dans le cadre du budget de ses prêts, des ressources suffisantes soient allouées pour assurer les fonctions de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, avec pour objectif ultime l'amélioration continue des interventions. Tous les projets continueront à utiliser le même logiciel M&E, La Ruche, qui facilitera la collecte et la consolidation des données des différents projets. La création de « Special Delivery Units » au sein des différents ministères, et la mise en place des unités de gestion et de coordination des programmes au sein de ministères de tutelle, comme dans le cas du PASS, pourront contribuer à cet objectif. Pour sa part, le FIDA

continuera d'assurer un suivi constant et de plaider en faveur d'un traitement rapide des décaissements de ses prêts.

- L'allocation par le FIDA de ressources spécifiques, régulières et suffisantes dans le cadre de son budget administratif pour le dialogue politique dépendra des processus annuels d'élaboration du budget, qui dépendent de nombreux facteurs difficilement prévisibles et planifiables. En revanche, le FIDA continuera à favoriser, comme dans le cas du PASS, l'inclusion dans les programmes qu'il finance d'une ligne budgétaire pour les processus politiques visant à fournir des ressources suffisantes au gouvernement afin de favoriser les processus d'élaboration et de révision des politiques sectorielles. En outre, l'équipe de pays cherchera de mobiliser le programme de microfinancements, lorsqu'il sera disponible, afin de soutenir l'engagement politique.

Responsable et délai de mise en œuvre: Le FIDA et le gouvernement du Sénégal dans le processus de formulation et de mise en œuvre des nouveaux programmes et projets qui seront élaborés au cours du prochain COSOP 2026-2032.

9. **Recommandation 5. Renforcer la gouvernance territoriale, les capacités opérationnelles et la durabilité des investissements.** Lors de la formulation des prochains programmes, il est recommandé que le FIDA procède à un diagnostic des capacités des collectivités territoriales et des services déconcentrés dans la zone géographique de mise en œuvre du projet et pertinentes pour la mise en œuvre du projet, en intégrant les autorités traditionnelles et les chefs de village. Ce diagnostic pourra permettre de mieux calibrer la délégation des fonctions de planification, de gestion et d'entretien des infrastructures rurales. Dans la continuité de ce qui a déjà été mis en œuvre dans le cadre des projets financés par le FIDA, la structuration et le renforcement des OP devront continuer à être poursuivis pour assurer la pérennité des résultats déjà obtenus. Par ailleurs, un enjeu stratégique est celui d'une meilleure articulation entre financements concessionnels et ressources nationales. En capitalisant sur les expériences positives en cours, le FIDA peut continuer à appuyer la mobilisation des instruments publics existants, mais aussi à soutenir l'exploration de financements innovants, comme les partenariats public-privé, les financements verts, et les contributions de la diaspora.

Niveau d'acceptation : Accepté

Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement

- Dans le cadre de la formulation des prochains programmes, le FIDA procédera à une analyse des capacités des collectivités territoriales et des services déconcentrés dans la zone où le projet sera mis en œuvre et qui sont pertinents pour la mise en œuvre du projet, comme dans le cas de la récente formulation du PASS.
- Conformément à ce qui a déjà été réalisé dans le cadre des projets financés par le FIDA, la poursuite de la structuration et du renforcement des organisations de producteurs afin de garantir la durabilité des résultats déjà obtenus continuera à représenter un élément central du soutien du FIDA au Sénégal, conformément, entre autres, à l'objectif stratégique n. 3 du nouveau COSOP, renforcement du capital humain et institutionnel, visant à renforcer les capacités des acteurs ciblés par les projets, notamment les coopératives et les organisations paysannes.
- En capitalisant sur les expériences positives en cours, le FIDA continuera à appuyer la mobilisation des instruments publics existants, et aussi à soutenir l'exploration de financements innovants, comme les partenariats public-privé (comme dans le cas de Bonifiche Ferraresi au sein du PASS), les financements verts (comme dans le cas de AICRM et IGREENFIN, entre autres), et les contributions de la diaspora

(comme dans le cas du projet « Diaspora et Envois de Fonds in Senegal & Mali » du PASS).

- Il est important de préciser que la formulation des projets et programmes est soumise aux procédures de maturation en rapport avec le ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération (MEPC). Cet exercice est assujéti à la signature de l'Accord de financement.

Responsable et délai de mise en œuvre: Le FIDA et le gouvernement du Sénégal dans le processus de formulation et de mise en œuvre des nouveaux programmes et projets qui seront élaborés au cours du prochain COSOP 2026-2032.

Signé à Dakar, le **17 MARS 2026**

✍ Pour le Gouvernement de la République du Sénégal, le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Elevage de la République du Sénégal

Dr Mabouba DIAGNE



Signé à Rome, le **18/03/20206**

Pour le Fonds International pour le Développement Agricole, le Vice-Président adjoint
Département des opérations de pays

Donal BROWN